

---

# **PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON**

**22 AVRIL > 06 MAI 2024**

---

# SOMMAIRE

---

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(3 articles)

---

---



jeudi 25 avril 2024

### Un contrat de réciprocité signé avec le Grand Nancy (398 mots)

Lors du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon, les élus, réunis pour délibérer sur les enjeux cruciaux du terri...

Page 4



samedi 4 mai 2024

### Assistante maternelle, un métier attrayant et passionnant

(233 mots)

Les assistantes maternelles sont en nombre insuffisant sur le territoire, d'après les constats faits par les responsables d...

Page 5



samedi 4 mai 2024

### Les lundis, tout le monde joue ! (234 mots)

Chaque lundi après-midi, depuis le mois de septembre, le Foyer rural de Chavigny propose une activité sur les jeux de socié...

Page 6

---

---

## COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)

---

---



mercredi 24 avril 2024

### Vote des comptes et des taxes (225 mots)

Le conseil réuni sous la présidence du maire a voté à l'unanimité les comptes, le budget et le nouveau taux des taxes. ...

Page 8



jeudi 25 avril 2024

### Des subventions scolaires (141 mots)

► Le conseil municipal approuve la participation des communes ou des syndicats pour la classe ULIS : 275,19 € par élève ;...

Page 9



vendredi 26 avril 2024

### Jardins partagés : la passion et les efforts portent leurs fruits

(441 mots)

L'association des Jardins partagés de Neuves-Maisons a tenu son assemblée générale en présence de nombreux bénévoles qui y ...

Page 10



dimanche 5 mai 2024

### Le bail de chasse a été renouvelé au conseil municipal (253 mots)

Lors du dernier conseil municipal, le bail de chasse a été renouvelé pour une durée de trois ans, du 2 mars 2024 au 1er ma...

Page 11

---

---

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MOSELLE ET  
MADON

---

---

DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – MOSELLE ET MADON

## Un contrat de réciprocité signé avec le Grand Nancy

En signant un contrat de réciprocité, la Métropole du Grand Nancy et la communauté de communes Moselle et Madon veulent favoriser l'aménagement et le développement durable du territoire. Elles ont ainsi choisi de renforcer leurs coopérations pour garantir un développement harmonieux de leur bassin de vie.

Lors du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon, les élus, réunis pour délibérer sur les enjeux cruciaux du territoire, ont voté à l'unanimité en faveur de l'adoption du contrat de réciprocité entre la Métropole du Grand Nancy et la communauté de communes Moselle et Madon. Cet accord marque une étape majeure dans le renforcement des liens entre ces deux entités territoriales.

### Pour un développement harmonieux du bassin de vie

Ce contrat, fruit d'une démarche réfléchie et concertée, vise à favoriser l'aménagement et le développement durable du territoire. Il revêt une importance particulière dans le contexte actuel marqué par des défis multiples, tels que le déficit d'image, une démographie en stagnation, une cohésion sociale et territoriale fragile, et les effets du réchauffement climatique.

Face à ces enjeux, la Métropole du Grand Nancy et la communauté de

communes Moselle et Madon ont choisi de renforcer leurs coopérations afin de garantir les conditions d'un développement harmonieux de leur bassin de vie commun.

### La voie ouverte à de nouvelles initiatives

Le contrat souligne la volonté de partager un même bassin d'emploi, de mobilité et de vie, et de construire une vision innovante du développement local et de la coopération interterritoriale. Il met en lumière les outils de coopération déjà existants, tout en ouvrant la voie à de nouvelles initiatives dans des domaines variés tels que l'eau et l'assainissement, la lutte contre les inondations, la gestion des déchets et les mobilités quotidiennes.

Les signataires de ce contrat, représentés respectivement par Mathieu Klein, président de la Métropole du Grand Nancy, et Filipe Pinho, président de la communauté de communes Moselle et Madon, exprimeront leur engagement commun à œu-

vrer pour le bien-être et le développement durable de leur territoire.

La Métropole, forte de sa position stratégique et de son dynamisme économique, se positionne comme un acteur majeur dans le paysage régional. Tandis que la CCMM, ancrée dans un cadre naturel remarquable, affirme son identité et son potentiel économique. ■



Filipe Pinho, président de la CCMM, a présenté la délibération concernant le contrat de réciprocité.



## Assistante maternelle, un métier attrayant et passionnant

Cathy Bénigna, Assistante maternelle Questions à Cathy Bénigna, assistante maternelle

**L**es assistantes maternelles sont en nombre insuffisant sur le territoire, d'après les constats faits par les responsables du réseau Le fil d'Ariane de la Communauté de communes Moselle et Madon. Cathy Bénigna a bien voulu apporter son témoignage sur ce métier.

Vous êtes assistante maternelle, pourquoi ce choix ?

J'ai toujours apprécié d'être au contact des enfants. J'adore contribuer à leurs apprentissages, les voir grandir, évoluer, s'épanouir et devenir « autonomes ».

Que retirez-vous de ce métier dans

votre vie personnelle ?

Une grande satisfaction car j'ai pu apporter toutes mes connaissances, acquises lors de multiples formations professionnelles et qui m'ont servi à être la plus compétente possible pour les besoins des enfants. Mon métier me permet d'être présente à la maison pour mes enfants, même si maintenant ils sont plus grands.

Il y a un manque d'ASMAT, que diriez-vous pour inciter à faire ce métier ?

Pour faire ce métier, il faut aimer les enfants avant tout. C'est un métier qui demande une grande organisa-

tion, une amplitude horaire assez importante, beaucoup de patience et d'écoute. Nous avons la chance de pouvoir choisir avec quelle famille nous souhaitons travailler, les câlins et les sourires des enfants accompagnés de la reconnaissance des parents sont un vrai bonheur et me rappellent au quotidien le rôle essentiel que je tiens. ■



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – CHAVIGNY

## Les lundis, tout le monde joue !

Chaque lundi après-midi, depuis le mois de septembre, le Foyer rural de Chavigny propose une activité sur les jeux de société dans la salle des associations. L'ambiance est très conviviale et actuellement une dizaine de jeunes retraités (dont un seul monsieur) ont plaisir à s'y retrouver.

Au dernier atelier, Cyril Juy, responsable de la ludothèque de La Filoche à Chaligny, est venu avec le ludobus, une petite camionnette qui se déplace régulièrement sur le territoire de Moselle et Madon dans laquelle on met plein de jeux comme : Kesao, Stupide vautour, Colline aux feux follets, Marrakech, Mot pour mot, Rail

express...

Source de plaisir, les jeux de société se démarquent comme un divertissement stimulant et enrichissant. Ils favorisent l'interaction sociale et le lien intergénérationnel. D'autant que le traditionnel jeu de société opère un retour en grâce auprès des plus jeunes. Si d'autres personnes sont intéressées pour jouer au rami ou à la belote, des amateurs viennent régulièrement dans ce but. N'hésitez pas à venir essayer, le seul risque étant de devenir accro ! ■



Le plaisir de jouer ensemble : ici autour du Rail express : Cyril Juy à gauche et Liliane Munier en rouge à droite.

La première séance est gratuite, l'inscription est nécessaire auprès de Liliane Munier, présidente du Foyer Rural (0625658627) ou de Christelle Jeanvoine (0616228143) en charge de la mise en place de l'activité.



---

---

**COMMUNES MOSELLE ET  
MADON**

---

---



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

## Vote des comptes et des taxes

**L**e conseil réuni sous la présidence du maire a voté à l'unanimité les comptes, le budget et le nouveau taux des taxes.

Le compte de gestion 2023 affiche un excédent global de 643 132,38 €.

Le taux des taxes est de : taxe d'habitation 10,13 %, foncier bâti 27,24 % et foncier non bâti 27,01 %.

Le budget primitif 2024 en fonctionnement s'élève à 1 447 887,88 € et en investissement à 305 410,15 €.

Tarifs de location de la salle des fêtes : week-end 300 € (habitants),

650 € (extérieurs) ; journée 100 € (habitants), 200 € (extérieurs) ; associations extérieures : week-end 350 € et journée 150 €. Un forfait de 300 € pour le ménage non effectué sera demandé.

### Travaux en forêt

► Les travaux sylvicoles prévus pour l'année concernent la maintenance des cloisonnements d'exploitation des parcelles 9.1 et 10.1 pour un montant de 1 090 € HT.

► Le maire sollicite une prestation d'encadrement auprès de l'ONF pour monter un dossier Sylv'Actes.

► Nouvelle convention de fortage des carrières. Le conseil accepte la prolongation du contrat pour l'extraction du calcaire jusqu'au 3 juin 2025.

► Permanence du CIAS de 9 h 30 à 11 h 30 chaque deuxième mardi du mois.

► Le conseil émet un avis favorable à la présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal.

► Le vote des subventions aux associations est reporté, le quorum n'étant pas atteint. ■





## Des subventions scolaires

► Le conseil municipal approuve la participation des communes ou des syndicats pour la classe ULIS : 275,19€ par élève ; 12 élèves fréquentent cette classe.

► L'école organise un séjour à destination des élèves de CP, CE1, CE2 et du CM2 sur le thème de la ressource en eau. Le conseil municipal accorde

une subvention de 3 525 € afin de réduire la participation à 75 € par enfant (également aide publique de l'Agence de l'eau Rhin Meuse qui a retenu ce projet).

► Autorisation et signature d'une convention entre Enedis et la commune pour une servitude de passage pour le raccordement en électricité

du projet intergénérationnel.

► Il a été présenté et validé le règlement d'attribution des lots pour le Quartier durable.

► Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : les élus approuvent l'avis des principes fondateurs. ■



## Jardins partagés : la passion et les efforts portent leurs fruits

En 2023, les récoltes ont été encore plus abondantes et de meilleure qualité qu'en 2022, a annoncé la présidente Marie-Jeanne Pernot, lors de l'assemblée générale de l'association des Jardins partagés de Neuves-Maisons.

L'association des Jardins partagés de Neuves-Maisons a tenu son assemblée générale en présence de nombreux bénévoles qui y jardinent et de personnalités locales : Dominique Potier, député et président du Pays Terres de Lorraine, Hervé Tillard conseiller régional, Delphine Gilain, adjointe au maire de Neuves-Maisons.

Expérimentale dans tout le Grand Est, l'association a remporté de nombreux prix qui lui ont permis d'améliorer ses installations et d'acquérir du matériel.

### Mettre de la dignité dans son assiette

Bien se nourrir, partager, s'entraider, se respecter : ces valeurs, les jardiniers les pratiquent en travaillant ensemble la terre, toutes origines sociales confondues. Chacun doit pouvoir mettre dans son assiette de bons légumes qu'il aura contribué à faire pousser. « De la dignité dans les assiettes », c'est la démarche du Pays Terres de Lorraine à laquelle adhèrent les Jardins partagés de Neuves-Maisons.

En 2023, les récoltes ont été encore plus abondantes et de meilleure qua-

lité, malgré quelques pannes de motopompes, assure Marie-Jeanne Pernot, présidente de l'association, dans ses rapports moral et d'activités.

L'expérience acquise en commun porte ses fruits. Les surplus de légumes ont été offerts aux familles aidées par le Secours populaire.

Lam Séné, chargé de projet Jardins nourriciers du Pays Terres de Lorraine, présente sur diaporama quelques moments phares de l'année écoulée, et notamment la pratique de l'agroécologie : en paillant les plants, les jardiniers ont pu diminuer les arrosages, le désherbage et le lessivage du sol. Moins de fatigue pour un meilleur rendement.

### Acquisition d'une deuxième serre en vue

Excellents résultats aussi pour les tomates de la serre grâce au système de goutte à goutte automatisé installé par les bénévoles bricoleurs.

Objectifs 2024 : introduire la culture sous toile de paillage (fraisiers et oignons), installer une deuxième serre et acquérir un deuxième motoculteur équipé d'un kit de labour-charrue subventionnés par le Pays Terres de

Lorraine.

Avant le repas en commun, concocté maison par les adhérents, la présidente remercie les nombreux donateurs et « tous les jardiniers courageux qui sont heureux de se retrouver chaque samedi matin, pour un moment convivial de partage, de solidarité, d'humanité ».

Si vous êtes intéressé, venez rendre visite aux jardiniers les samedis de 9 h à 12 h, sur le site des Pâtis de Pont-Saint-Vincent (au bord de la Moselle, près de la déchetterie). ■



La présidente Marie-Jeanne Pernot a évoqué les bons résultats du jardin partagé devant les jardiniers bénévoles au cours de l'assemblée générale 2023.

Contact : [jphansch@free.fr](mailto:jphansch@free.fr) ;  
tél. 06 73 84 25 61



## Le bail de chasse a été renouvelé au conseil municipal

Lors du dernier conseil municipal, le bail de chasse a été renouvelé pour une durée de trois ans, du 2 mars 2024 au 1<sup>er</sup> mars 2027.

Après un vote à bulletin secret (le tiers des membres du conseil municipal en faisant la demande), les élus acceptent la nomination de Jean-Pierre Nicolas (9 voix) comme titulaire du nouveau bail de chasse et une location annuelle de 2 100 €.

### Des subventions pour 10 620 €

**Plan local d'urbanisme intercommunal.** Après sa présentation, le conseil municipal émet un avis favorable sur les principes fondateurs du

PLUi.

### Subventions aux associations

**2024.** Le conseil municipal accepte les 21 subventions proposées pour un montant de 10 620 €, les plus importantes étant LPSV Basket, CNMH Aviron, Football Club.

### Indemnités pour les élections européennes du 9 juin.

Le conseil municipal accepte de verser les indemnités pour travaux supplémentaires au personnel administratif.

### Attribution du logement et du garage du groupe scolaire.

Ils sont loués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour un montant mensuel respectif de 520,13 € et 34,43 €.

**Travaux à l'église.** Le conseil municipal sollicite le concours financier de la Direction régionale des Affaires culturelles du Grand Est (DRAC)

**Petites Villes de demain.** Le conseil municipal approuve et engage le projet « Aménagement du cœur de ville » et autorise le maire à recruter un maître d'œuvre pour réaliser les missions traditionnelles. ■



Séance de vote à bulletin secret pour l'attribution du bail de chasse en présence des postulants.

